

Tél : 05 59 82 24 58

E mail : cgt.064@cp.finances.gouv.fr

**ADRESSE DES ELUS LOCAUX DE LA C.G.T. AUX AGENTS DU DEPARTEMENT
INSCRITS SUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DANS LA CATEGORIE B.**

Cher(e)s collègues,

Ayant atteint au moins le 4^{ème} échelon de Contrôleur 1^{ère} classe, situation appréciée au 31 décembre 2006, **vous avez vocation à être inscrits sur le tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal.**

Depuis l'an dernier le choix s'établit désormais localement. Les Contrôleurs 1^{ère} cl. susceptibles d'être promus sont préalablement classés par chaque TPG. Pour notre département, **les propositions d'inscription à l'avancement à Contrôleur Principal seront soumises à la CAP locale des Contrôleurs/Contrôleurs Principaux du 24 avril 2007**, dont nous sommes vos élu(e)s.

Sur les 53 Contrôleurs 1^{ère} cl. ayant vocation dans les P-A , il est prévu d'en classer 7.

Les critères de sélection qui devraient être utilisés sont les suivants :

- **Tous les collègues inscrits l'an dernier ont été promus et ne sont donc pas à reprendre. En conséquence, la première considération est l'échelon, à partir du plus élevé et par ordre décroissant.**
- **Ensuite, dans un même échelon, à partir du plus élevé donc, il faut avoir été noté 19 en 2004 et le départage s'opère avec le total des évolutions de note obtenues en 2005 et 2006, par ordre décroissant : + 0,12 (soit 2x 0.06), puis + 0,08 (0,06+0,02), + 0,07 (0,06+ 0,01), + 0,06, + 0,04,**
- **Enfin, dans un même échelon, à égalité de note 2004 et du total des évolutions de note 2005 et 2006, un départage se fait à l'ancienneté dans l'échelon par ordre décroissant.**

A partir de ces critères, le tableau d'avancement 2007 devrait s'établir parmi les 15 d'entre vous situés au 8^{ème} échelon de Contrôleur 1^{ère} classe. Mais nous restons **prudents quant à l'ordre qui pourrait s'en dégager**, principalement en raison des dérogations possibles telle que celle qui fait l'objet de notre intervention pour que soient corrigées certaines situations injustes (voir lettre jointe).

Nous rappelons toutefois qu'être classé au plan local ne vaut pas d'être systématiquement retenu par la DGCP qui établira le tableau d'avancement final en fonction des quotas attribués aux départements et après consultation de la CAP Centrale prévue en octobre.

Ainsi pour le passage au grade de Contrôleur Principal, le quota des Pyrénées –Atlantiques est de **5,39** ; cela devrait permettre aux **5 premiers classés** d'être promus dès cette année. Les autres éventuelles nominations seront tributaires du nombre d'emplois « en reliquat » au plan national puis d'une hypothétique augmentation des emplois offerts par tableau d'avancement si tous les postes proposés au concours ne sont finalement pas pourvus comme ce fut le cas l'an dernier.

A noter que les collègues classés localement mais non retenus au plan national conservent néanmoins la priorité pour le tableau d'avancement 2008, sauf dégradation constatée dans leur manière de servir.

Observations d'ordre général : lien avancement/notation.

La CGT dénonce un système de notation particulièrement injuste et loin d'être neutre puisqu'il met les personnels en concurrence dans leur évolution des carrières.

Il n'est plus besoin de démontrer que **les écarts de note sont déterminants dans la sélection** pour l'accès au grade supérieur par tableaux d'avancement.

L'an dernier les élu(e)s de la CGT vous avaient alerté des blocages de carrière que pourraient engendrer l'attribution de notes peu élevées alors même que les qualités de travail sont reconnues au travers des éléments d'appréciation.

Vous êtes plusieurs à nous avoir écoutés, notamment au dernier échelon de contrôleur 1^{ère} classe où 4 d'entre vous ont eu satisfaction à + 0,06.

Malgré tout, « en traînant » une note défavorable en 2005, vous risquez d'être toujours écartés du tableau d'avancement 2007 du fait d'un cumul de note insuffisant, sauf dérogation possible (cf notre intervention).

Nous sommes en pleine campagne de notation 2007, qui sera elle influente pour les tableaux d'avancement établis en 2008 (prise en compte du cumul des évolutions de notes 2005, 2006, 2007). Si vous estimez être pénalisés, ne laissez pas passer.

Le recours en notation est un droit, utilisez-le !

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements. N'hésitez pas nous contacter !

Meilleurs sentiments syndicaux.

Vos élu(e)s de la C.G.T. du département

En catégorie B (Contrôleurs Principaux, Contrôleurs cl. 1 et 2)

- **Joanes LACO - ERD Bayonne-** (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- **Françoise STIOPHANE – Bedous – 05-59-34-70-22**
- **Josiane POZO-CORNU – TG Pau – 05-59-82-24-56**
- **Christian MANCHO – TG Pau – 05-59-82-24-58**
- **Marielle SARRAUTE - Bassin de Lacq- 05-59-60-33-87**
- **Danielle ROSIER – Anglet – 05-59-58-28-92.**

Sitôt les CAP tenues, sauf incident technique, nous informerons des résultats les agents concernés et les tableaux d'avancement proposés seront mis en ligne sur le site de la section CGT ouvert dans l'intranet départemental. Rappel pour y accéder : Magellan → Les départements → 64 → Le département → Vie pratique → les organisations syndicales → La CGT 64.